

Avis d'Information

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SORIGNY

Mairie

28 Route Nationale

37250 SORIGNY

Tel : 02.47.34.27.78

Fax : 02.47.34.27.79

Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire

Procédure de passation :

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Objet du marché :

Aménagement de la RD910

Lieux d'exécution :

Commune de SORIGNY

Tranches - Lots

Une tranche ferme et de 3 tranches conditionnelles

La présente consultation fait l'objet d'une décomposition en 4 lots

- Lot 1 : Voirie et Assainissement Eaux Pluviales
- Lot 2 : Tranchées Techniques et Eclairage Publique
- Lot 3 : Signalisation et Mobilier Urbain
- Lot 4 : Espaces Verts

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation sous format informatique

Le dossier de consultation est téléchargeable sur e-marchespublics.com

Le dossier de consultation pourra être également demandé par écrit auprès de

Commune de SORIGNY

Mairie

28 Route Nationale

37250 SORIGNY

Date limite de réception des offres :

Vendredi 14 Mars 2014 à 12 heures 00

Adresse d'envoi des offres :

Commune de SORIGNY

Mairie

28 Route Nationale

37250 SORIGNY

Modalités d'envoi :

Indiquées au règlement de la consultation

Délai de validité des offres :

180 jours, à compter de la date de limite de réception des offres.

Critères d'attribution des marchés :

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Critère de jugement des offres

Prix : 50%

Mémoire Technique : 50%

Justifications et renseignements à produire par le candidat :

Les éléments à produire sont indiqués au Règlement de la Consultation.

Début et délai d'exécution :

Le début des travaux est programmé le 01 Juin 2014.

Personnes à contacter :

- Pour renseignements d'ordre technique : SAFEGE – M. SIKORSKI ; Agence AUREA – M.POPELIER
- Pour renseignements d'ordre administratif : Commune de SORIGNY

Date d'envoi de l'avis d'information :

17 février 2014